

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DU 18/03/2015**

PRESENTS : MARTIN – GRELLETY - HAREL – DELBOS - FEUILLE – FOURAN – DOAT - COUPARD – SOULAGE - PERROT

ABSENT REPRESENTE : PORTELLO par FOURAN

SECRETARE : Céline DELBOS

Date de convocation du Conseil Municipal : 13/03/2015

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 26/02/2015.
Il est adopté à l'unanimité.

Délibération 2015-03/12

COMPTE DE GESTION 2014

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte de gestion 2014 établi par Mme le Receveur Municipal de la commune de VARENNES.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion 2014 et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Délibération 2015-03/13

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget communal 2014 conforme au compte de gestion, qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 192 406.45 €

Recettes : 205 111.88 €

Résultat de l'exercice 12 705.43 €

Excédent reporté : 123 999.31 €

Excédent de clôture : 136 704.74 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 19 565.13 €

Recettes : 20 616.88 €

Résultat de l'exercice 1 051.75 €

Déficit reporté : - 992.47 €

Restes à réaliser : - 4 000 €

Besoin de financement : - 3 940.72 €

Où cet exposé et hors de la présence de Monsieur le Maire, après délibération, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte administratif du budget communal 2014.

Délibération 2015-03/14**AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	136 704.74
Résultat de l'exercice (A) :	
Recettes - Dépenses (205 111.88 – 192 406.45)	12 705.43
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	123 999.31
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	59.28
Solde d'exécution de l'exercice (D) :	
Recettes - Dépenses (20 616.88 – 19 565.13)	1 051.75
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = IR 001)	- 992.47
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) :	
Recettes - Dépenses (0.00 – 4 000)	- 4 000.00
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	- 3 940.72

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	3 940.72
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	132 764.02

Délibération 2015-03/15
(annule et remplace 2015-02/09)

ADHESION DE LA COMMUNE AU SERVICE ENERGIES DU SDE 24

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition d'adhésion au nouveau Service Energies du SDE 24. La création de ce service fait suite à l'augmentation des coûts énergétiques des communes et aux nombreuses préoccupations environnementales. Il est destiné à accompagner les communes dans des démarches de maîtrise des consommations énergétiques et de réduction des gaz à effet de serre.

L'adhésion au service Energies du SDE 24 permettra de connaître la situation énergétique de l'ensemble de notre patrimoine communal (éclairage public, bâtiments communaux et véhicules municipaux). Les consommations de tous les équipements de la collectivité toutes énergies confondues seront recensées afin de les comparer avec des consommations de référence. Ainsi, les installations où des actions prioritaires sont à mettre en œuvre seront ciblées et différentes études énergétiques permettant de réels gisements d'économies d'énergie préconisées.

L'adhésion annuelle de notre commune au Service Energies est fixée par convention à [100 € + (0,25€ x nombre d'habitants*)]. Cette adhésion comprend pour la 1ère année le bilan énergétique et pour les quatre prochaines un suivi énergétique complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 10 voix pour et 1 voix contre :

- donne un avis favorable pour adhérer au Service Energies du SDE 24;
- inscrit au budget les dépenses programmées ;
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

**Nombre d'habitants : population municipale légale en vigueur au 1^{er} janvier 2015 selon INSEE*

QUESTIONS DIVERSES

- Journal des associations : chaque conseiller et adjoint municipal, chaque président d'association de Varennes en recevra une copie, des exemplaires seront laissés à la libre disposition en mairie
- Cimetière : voir pour déclasser le rang du milieu du champ communal et pour vendre 2 places à M. Maurice DESMAISON
- Ordures ménagères : Monsieur le Maire expose le bilan du ramassage et du traitement des ordures ménagères en 2014 ainsi que les prévisions pour 2015

Fin de séance 23 h